



Chers parents,

## La gestion des comportements et le fonctionnement de notre école

Notre école, incluant notre service de garde, est un lieu de vie où l'élève apprend à devenir compétent socialement. Les règles de conduite sont indispensables pour permettre à l'élève de se sentir en sécurité et de développer une conscience morale et sociale nécessaire pour vivre en société.

Les règles énoncées dans le mode de vie s'associent à des gestes et à des paroles que nous voulons voir et entendre afin que tous les élèves de l'école Saint-Mathieu évoluent dans un climat sain et sécuritaire. Nous voulons ressentir la joie, le calme, l'harmonie et le bien-être autant pendant les heures de classe que pendant les heures du service de garde.

**Les comportements attendus correspondent à l'âge des enfants et ils sont enseignés afin de permettre à chacun de les apprendre, de les maîtriser et de les mettre en application.** Les adultes accompagnent les élèves dans le développement des bons comportements. **Les interventions sont toujours éducatives.**

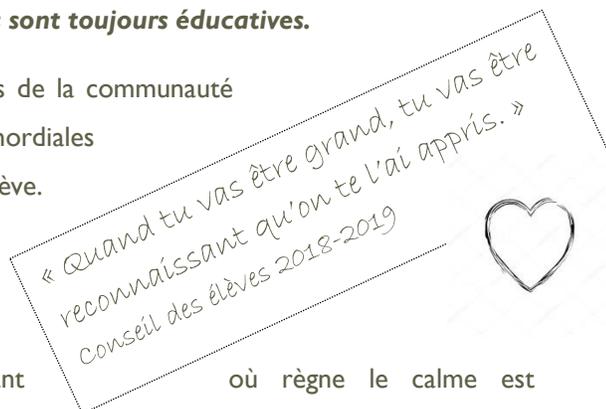
La cohérence, la cohésion et la collaboration de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents et membres du personnel) sont primordiales partageant ainsi, l'ambition d'actualiser le plein potentiel de chaque élève.

## Nous sommes convaincus que...

Un milieu **bienveillant**, ordonné, harmonieux, encadrant et sécurisant essentiel à la réussite éducative. La **sécurité**, le respect de soi, des autres où règne le calme est et de l'environnement demeurent la base de nos interventions. La tolérance envers les différences individuelles est valorisée. L'**engagement** de chaque individu constitue la clé de la réussite pour tous nos élèves. Pour ce faire, la **collaboration** des petits et des grands, sans oublier les parents, est un incontournable.

Le service de garde est un complément à la vie de l'école. Le jeu exerce un rôle central au même titre que l'académique. La garde scolaire complète donc les services éducatifs de l'école et contribue directement à la réalisation de la mission.

**Voici donc notre mission : Créer un environnement sain et stimulant où le plaisir est au cœur des apprentissages pour faire rayonner les citoyens de demain.**



# Mode de vie

Cher élève,

## Pour apprendre à bien vivre ensemble

L'école Saint-Mathieu est ton milieu de vie où tu apprends à cohabiter avec les autres. Nous te présentons le mode de vie qui te permettra de développer ces valeurs:

- La **B**ienveillance;
- L'**E**ngagement;
- La **C**ollaboration;

Nous sommes une école **BEC!**

**B**IENVEILLANCE : Je prends soin de moi, des autres et de mon milieu.

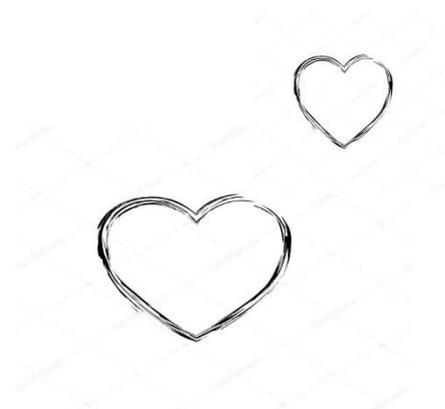
- J'ai une attitude positive. J'utilise des paroles et des comportements agréables. Je fais preuve de respect, de générosité et de reconnaissance envers les autres.
- Je veille sur mes pairs et je fais preuve d'empathie.
- Je garde mon école propre et je prends soin de mon environnement et du matériel à ma disposition.
- J'évite de gaspiller.
- Je considère le point de vue de l'autre.

**E**NGAGEMENT (**effort**) : Je m'engage, je fais de mon mieux.

- Je relève les défis qui me sont proposés avec une attitude positive.
- Je donne le meilleur de moi-même.
- Je m'investis, je m'applique et je m'implique.

**C**OLLABORATION : Je collabore, je fais ma part.

- J'applique les consignes demandées.
- Je me conforme à l'horaire de l'école.
- Je travaille en équipe en faisant preuve d'ouverture.
- Je joue en faisant preuve de tolérance.
- J'utilise les outils qui me sont enseignés.
- Je reconnais le rôle que j'ai joué, peu importe la situation.



# Mode de vie

---

**SÉCURITÉ** : J'ai un comportement sécuritaire autant pour les autres que pour moi-même.

Les consignes ont été choisies et élaborées pour assurer la sécurité, l'ordre, l'harmonie et le calme afin de faciliter la vie en groupe. En respectant le mode de vie, chacun contribue au sentiment de bien-être que nous souhaitons ressentir dans notre école.

**UNF** unissons nos forces

---

**Pour éviter les malentendus, voici quelques informations pour un bon fonctionnement dans l'école.**

- J'arrive à partir de 7 h 45 le matin et de 12 h 25 le midi (surveillance dans la cour);
- Je quitte l'école sans tarder aux sorties du midi et du soir;
- Je dois avoir une note (message écrit / appel / courriel) de mon parent afin d'aviser le secrétariat que je quitterai durant les heures de classe, du dîner ou du service de garde;
- Dans la cour, je me déplace à pied. Mes patins à roues alignées, ma trottinette ou ma planche à roulettes sont dans mes mains,;
- Je range mon vélo aux endroits désignés;
- Je dois porter des chaussures en tout temps dans l'école et je m'assure que mes lacets sont toujours attachés;
- Je porte des vêtements adaptés à la saison et convenant à un milieu d'éducation (je ne porte ni bustier, ni camisole trop échantonnée ou à bretelles filiformes. Je ne porte pas de sandales de plage « gougounes ». Les shorts, jupes et robes sont de longueur réglementaire : longueur équivalente à celle des bras allongés près du corps);
- J'enlève mon couvre-chef (incluant le capuchon) dans la classe;
- Je privilégie des collations et des repas bons pour ma santé, sains et équilibrés. J'évite d'apporter des aliments contenant des allergènes (ex : arachides, noix, etc.);
- La gomme est interdite;
- Je laisse à la maison : jeux électroniques, cellulaire, caméra photos, caméra vidéo, tablette, montres intelligentes, autres objets électroniques ainsi que tout objet personnel (jeux, balles, ballons, cordes à danser, Rubik cubes, cartes à collectionner, Legos, figurines et autres)\*.

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours. De plus,

# Mode de vie

la direction de l'établissement a décidé d'interdire totalement la présence des appareils mentionnés dans l'établissement (dans les aires communes, les casiers, etc.) et aussi sur son terrain.

Les seules exceptions à cette interdiction sont les suivantes :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert\*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent\*.

\* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

Lorsqu'une exception est applicable, l'élève devra alors utiliser son appareil uniquement dans les circonstances permises. Lorsque l'exception n'est pas applicable, l'élève devra laisser son appareil à l'endroit indiqué par la direction. En cas de non-respect de cette règle, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction pourrait être imposée à l'élève.

\* À moins d'une autorisation spéciale, ces objets sont interdits en tout temps. L'école n'est pas responsable des bris et de la perte d'autres objets personnels des élèves.